

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil communautaire en date du lundi 13 octobre 2025

Convocation en date du lundi 6 octobre 2025

Objet : Avis sur le projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix et du Pont Gibus	
N° : D25207	N°Acte : 8.4
Projet de territoire	Engagement 3 - Accompagner les conversions et la résilience

Rapporteur : M. Aymeric ROBIN - Président de La Porte du Hainaut chargé des transitions, de l'aménagement et des mobilités

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable
Direction Valorisation Et Harmonisation Du Territoire Rural Et Urbain

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Sylvia POTIER (RAISMES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 83

Membres présents : 66

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) -

Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 17

M. Michel BLAISE (BELLAING) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX), Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Stéphanie HUGUES (HELESME) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) a donné pouvoir à M. André DESMEDT (HASNON), Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (WALLERS), Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à Mme Muriel DELFOSSE-DE DEKEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE)

Membres absents excusés : 7

M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), Mme Annick TRIUX (ESCAUDAIN), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°3 : accompagner les conversions et la résilience,

Vu la demande d'avis de Monsieur le Préfet de Région en date du 21 août 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Transitions, Aménagement et Mobilités' en date du 29 septembre 2025,

La Porte du Hainaut possède un patrimoine remarquable. En particulier les secteurs pavés, dont la trouée d'Arenberg ainsi que le pont Gibus, sont des éléments emblématiques de la course du Paris-Roubaix.

Dans ce cadre, l'Agglomération apporte depuis plusieurs années son soutien à la course cycliste, notamment à travers :

- Le sponsoring direct de la course féminine,
- Une aide à l'association des Amis du Paris-Roubaix,
- Un soutien au lycée horticole de Raismes pour l'entretien de certains secteurs pavés.

Ce soutien s'inscrit pleinement dans le Projet de Territoire, et notamment son engagement n°3, qui vise à protéger et mettre en avant notre patrimoine, ainsi qu'à promouvoir le sport de haut niveau.

Une mission d'inspection du ministère chargé des sites a récemment proposé le classement de plusieurs tronçons pavés du Paris-Roubaix, ainsi que du vélodrome de Roubaix, passages emblématiques de la course.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service de l'État compétent en matière de classement des sites remarquables, a conduit en 2024 les études permettant d'identifier les tronçons les plus intéressants à conserver.

Sur les 134 secteurs pavés empruntés par la course, La Porte du Hainaut est concernée par 8 secteurs proposés au classement :

- ✓ Tilloy - Sars-et-Rosières,
- ✓ Millonfosse - Bousignies,
- ✓ Warlaing - Brillon,
- ✓ Wallers à Hélesmes,
- ✓ La trouée d'Arenberg,
- ✓ Haveluy - Wallers,
- ✓ Haveluy - Hélesmes,
- ✓ Haspres.

L'objectif de ce classement est d'interdire tout recouvrement par du macadam ou des graviers, afin de préserver ces secteurs typiques. Il n'empêche en rien l'entretien courant des pavés et de leurs abords (curage des fossés, taille des haies, élagage des arbres, réparations de clôtures, etc.).

Dans le cadre de travaux de rénovation, des préconisations techniques sont formulées (types de matériaux, signalisation, etc.). Il est précisé qu'une rénovation à l'identique ne nécessite aucune autorisation particulière.

Le classement concerne exclusivement le domaine public routier. Les abords ne sont donc pas intégrés, ce qui n'empêche pas la réalisation de projets d'urbanisation à proximité. De plus, il n'impose aucune obligation de travaux ou d'entretien aux communes. En cas de dégradation, aucune obligation de restauration ne pèsera sur les collectivités.

En complément, le territoire est également concerné par le classement du « pont Gibus », ancien pont ferroviaire devenu un passage incontournable du Paris-Roubaix. Celui-ci fait chaque année l'objet d'un entretien (repeinture, taille de la végétation qui colonise l'ouvrage), qui ne nécessitera pas d'autorisation au titre des sites.

Il convient de rappeler qu'un classement au titre des sites interdit en principe la publicité. Toutefois, une dérogation spécifique existe pour la course Paris-Roubaix. La Porte du Hainaut souhaite que cette dérogation puisse également s'appliquer aux autres courses cyclistes du territoire, notamment le Grand Prix de Denain, qui emprunte certains de ces itinéraires.

Sous cette réserve, La Porte du Hainaut se félicite de ce classement, qui valorise des lieux emblématiques du territoire et permet de pérenniser des sites patrimoniaux et historiques.

Le Conseil communautaire décide :

- **d'émettre un avis favorable sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et du pont Gibus, sous réserve d'obtenir une dérogation spécifique en matière de publicité pour la course Paris-Roubaix mais également pour les autres courses du Territoire notamment le Grand Prix de Denain.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à transmettre cet avis à la DREAL.**

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 13 octobre 2025

Acte rendu exécutoire

Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du :

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.